Beau coup de gueule de Malika Sorel : le projet de « loi immigration » vise à régulariser les clandestins !

écrit par Christine Tasin | 20 mars 2023

Malika Sorel. *Clairefond*

Malika Sorel. *Clairefond*

Nous nous désolons depuis des années de la « prudence » de Malika Sorel qui voit clair sur beaucoup de choses mais ne veut pas s'avancer de peur de perdre le peu de relations intéressantes dans le monde politique sur lequel elle espérait peser.

Elle en a(vait ?) les possibilités intellectuelles, elle argumente bien, elle est posée, calme… mais comme elle ne fait jamais de vagues, on ne la prend pas souvent en considération.

L'entretien qu'elle a accordé au Figaro, réservé aux abonnés, est sans concessions. Elle dénonce le double langage et la forfaiture du couple Macron-Darmanin pour submerger la France de migrants sans possibilité d'y échapper.

LE FIGARO. — Les ressortissants étrangers qui échoueront à l'examen de français que le gouvernement veut imposer dans le

cadre de son projet de loi sur l'immigration ne seront pas expulsés, a assuré ce 13 mars le patron de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), Didier Leschi. Qu'est-ce que cela vous inspire?

Malika SOREL. — Le gouvernement a reculé. Dans le texte transmis au Conseil d'État, il était question de subordonner l'octroi du titre de séjour à la réussite de l'examen de langue. Le niveau requis est très bas puisqu'il s'agit seulement de «comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes qui visent à satisfaire des besoins concrets».

Être issu d'une aire culturelle qui ne partage pas les fondamentaux des Occidentaux et se révéler dans l'incapacité d'assimiler ces rudiments de langue n'est pas de bon augure pour l'intégration culturelle.

Elle développe ensuite des arguments qui tiennent la route mais que le gouvernement ne prendra même pas le temps ni la peine de lire. Et pourtant c'est du bon sens.

-La France va mal. Il serait plus sage de pousser les migrants à s'installer dans des endroits dont il connaît la culture et les règles à ne pas transgresser. Ce qui permet de « vivre ensemble », dans toutes les cultures, est simplement transmis de génération en génération dans les familles.

-La langue ? Elle ne fait pas tout. Si un migrant ne parle pas français mais est occidental, il n'aura pas de mal à s'intégrer. Par contre, pour les autres parler français ne les empêche pas de refuser nos lois, nos moeurs, nos coutumes…Le rejet de l'école et de nos enseignements est tel que la moitié des profs s'autocensurent pour éviter les affrontements. Et l'instruction dite civique ne sert absolument à rien, évidemment.

Alors quand le gouvernement prétend conditionner la régularisation à la réussite d'un petit examen de langue c'est une entreprise d'enfumage, une simple opération de communication. Il y a même une prime à l'illégalité puisque les clandestins exerçant des métiers en tension auront un titre de séjour particulier. Elle utilise 2 arguments excellents à ré-utiliser : *Autant de métiers auxquels on pourrait former des chômeurs. Nul ne pose la vraie question: pourquoi, depuis des années, une partie des migrants déjà régularisés pour pourvoir ces postes se sont-ils évaporés? Parce qu'il devient parfois plus avantageux de ne pas travailler, ce qui pose un problème de justice sociale qui alimente les ressentiments.*

Cerise sur le gâteau, tout cela aura comme conséquence de piller le Sud, de le vider de ses talents.

Enfin, à une question sur les conditions idéales d'intégration, Malika Sorel est claire et nette : il n'y en a plus, il y a trop d'immigration et donc la reproduction des sociétés d'origine se fait sur le sol français. Et de conclure sur l'absolue nécessité de réguler les flux, condition sine qua non de l'intégration. Elle prône évidemment la non délivrance de visas aux pays refusant de reprendre leurs OQTF…

Bref, tout cela est du bon sens, rien que du bon sens… Mais on sait que Macron obéit à l'ONU et à l'UE. Que pèse une Malika Sorel ? Que pèse la France ? Que pèsent 67 millions d'habitants en France dont une bonne partie n'est pas française ou alors bi-nationale…